



Mairie
580 route des Boissonnets
01290 BEY
04.74.04.00.27 - email : mairie.bey@free.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2022

L'an deux mil vingt-deux le 04 février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel GENTIL, Maire de BEY.

Membres présents : Mrs. Michel GENTIL, Michel GADIOLET, Karyl THEVENIN, Henri PORNON, Philippe MARECHAL, Alexandre DESPRAS Mmes Agnès LAURENT, Patricia GASTEBOIS, Angélique SAUTIER

Membres Absents, Excusés : Madame Emilie SANTE (Pouvoir à Monsieur Michel GADIOLET)

Membres en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Madame Agnès LAURENT a été élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal réuni :

- Approuve, à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 10 décembre 2021.
- Décide d'attendre afin de voir l'évolution de la situation sanitaire avant de choisir une date pour le repas des anciens
- Décide de remettre la salle des fêtes à la location à partir du 16 février 2022 (date proposée par la Préfecture)
- Décide, avec 9 voix pour et 1 abstention, de mettre en place les travaux d'extinction de l'éclairage public sur la commune hormis les abords de la mairie. Le coût du devis du SIEA est de 3 436,20 €.
- Décide, avec 9 voix pour et 1 abstention, que l'extinction de l'éclairage public aura lieu de 23h00 à 06h00.
- Est informé des travaux prévus en 2022 :
 - Curage des fossés : entreprise Bernin
 - Toiture du clocher de l'église : en attente de réponses
 - Signalétique du nouveau chemin itinéraire ouvert en 2021 à effectuer
 - Recrépissage des murs du cimetière (si accord de l'ABF)
 - Amélioration énergétique de la salle communale
 - Divers travaux de voirie

Il conviendrait de voir également la programmation d'une journée pour aider Cyril pour certains travaux difficiles à effectuer seul : déplacer une table, planter les arbres...

- Prend connaissance du règlement du concours photo et réfléchit sur différents sujets : thème, catégorie d'âge, prix pour les vainqueurs...

Le jury sera composé de 2 membres du conseil (Patricia Gastebois et Henri Pornon) et de 2 autres personnes (voir pour 2 membres du conseil municipal de Cormoranche-sur-Saône).

- Décide de faire venir le peintre « Original Criz » pour qu'il fasse des propositions sur d'autres bâtiments de l'espace public à « embellir ».

- Est informé des demandes de subvention reçues à la mairie

Décide d'allouer les subventions suivantes :

- 300 € à la bibliothèque
- 250 € à la garderie
- 1000€ à la cantine

Décide de ne rien allouer au club de football dont le résultat de la saison 2020/2021 est relativement bénéficiaire.

- Est informé de la suppression d'une classe à la rentrée prochaine.

- Est informé des résultats de l'étude faite par Lémur Conseil sur la recherche de redevances non perçues.

- Propose de mettre à disposition des habitants une boîte à idées (ancienne boîte aux lettres derrière la mairie à « relooker »).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,
Michel GENTIL

